



Neuilly sur Seine, le 27 juillet 2018

FFP annonce le succès de la cession d'actions ORPEA

FFP annonce le succès de la cession de 550 000 titres ORPEA, représentant environ 0,85% du capital de la société au 30 juin 2018. Le placement a été réalisé par construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels au prix de 116 euros par action pour un montant de 63,8 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, FFP détient environ 5,0% du capital et 7,8% des droits de vote d'ORPEA et s'est engagée à conserver l'intégralité de sa participation pour une période expirant 120 jours après le règlement-livraison du placement sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Accompagnant ORPEA depuis 2011, FFP réaffirme son plein soutien au management du groupe et à sa stratégie de croissance rentable. FFP demeure un actionnaire significatif d'ORPEA et un administrateur de la société.

Le placement était dirigé par Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de seul Teneur de Livre. Le règlement-livraison des actions interviendra le 31 juillet 2018.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat d'actions et cette cession d'actions ne constitue pas une offre au public.

A propos de FFP :

FFP est une société d'investissement cotée sur Euronext, détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères et dirigée par Robert Peugeot. Le groupe FFP est un des principaux actionnaires de Peugeot SA et mène une politique d'investissements minoritaires et de long terme. Le groupe FFP détient des participations dans des sociétés cotées (SEB, ORPEA, LISI, DKSH ou SPIE), des sociétés non cotées (Tikehau Capital Advisors ou Total-Eren), des co-investissements (IHS ou JAB Holdings) et dans des fonds de capital-investissement.

Contact investisseurs :

Sébastien Coquard : +33 1 84 13 87 20
sebastien.coquard@groupe-FFP.fr

www.groupe-FFP.fr

Contact presse :

Samuel Rousseau: +33 1 58 47 89 54
samuel.rousseau@havasww.com

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions ORPEA par FFP ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement les destinataires entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.

La distribution du présent communiqué dans certaines juridictions peut faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables. Aucune démarche n'a été entreprise par FFP pour permettre une offre d'actions ORPEA ou la possession ou distribution de ce communiqué dans une juridiction où une démarche serait requise à cette fin. Les personnes qui reçoivent le présent document doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions d'ORPEA ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à ORPEA. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de FFP.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.